**COMPTE RENDU DE LA REUNION**

**DU CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 5 mars 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vendredi 5 mars 2021 à 19h30, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de NONARDS.

Date de convocation du conseil municipal : 26 février 2021

**Etaient présents** : Mme BARRIERE Michelle, Mme FAVAREL Marie, Mme GRANVAL Pierrette, Mme MAZEYRIE Bérangère, Mr BARRIERE Franck, Mr BOISSARIE Laurent, Mr BORDES François, Mr CAUVIN Jean-Jacques, Mr ROCHE Daniel, Mr VANTALON Marc.

**Absent excusé**: Mme COULOUMY DORRIVAL Colette

 est nommé secrétaire de séance : Mme GRANVAL Pierrette

 🙞🙞🙞🙞🙞🙞

Ouverture de la Séance à 19h35.

Lecture du compte-rendu de la séance 15 janvier 2021 et signatures.

Lecture de l’ordre du jour.

Monsieur le maire demande si l’assemblée accepte le rajout d’une délibération à l’ordre du jour.

**Délibération n° 2021-03 / Organisation des rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2021**

Monsieur le maire rappelle qu’à la rentrée 2018, la commune de Nonards en concertation avec le RPI Puy d’Arnac- Nonards-Tudeils avait demandé une dérogation pour l’organisation de la semaine d’enseignement de 24 heures sur 4 jours.

Considérant que la dérogation de 3 ans arrive à échéance au terme de la présente année scolaire,

Le Conseil municipal, après délibération décide de rester sur la même organisation d’enseignement à compter de la rentrée de septembre 2021.

Les dossiers de demande devront parvenir à la DSDEN au plus tard le 9 avril 2021.

**Délibération n° 2021-04 / Modification des statuts de la FDEE 19**

Par délibération du 4 février 2021, le Comité Syndical de la FDDE 19 a adopté plusieurs modifications de ses statuts liées au changement de statut de la Commune d’Allassac devenant une commune rurale sur l’ensemble de son territoire.

Lecture des articles portant des modifications.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

* D’approuver les modifications des statuts de la Fédération Départementale d’Electrification et d’Energie de la Corrèze (FDEE 19).

**Délibération n° 2021-05 / Participation aux dépenses de la FDEE 19**

Les syndicats ont communiqué à la Préfecture le montant des contributions fiscalisées qu’ils envisagent de mettre en recouvrement en 2021.

La quote-part pour la commune de Nonards au titre de la Fédération Départementale d’électrification et d’énergie de la Corrèze s’élève à **1 295.37 €**.

Il convient de décider soit d’inscrire cette participation au budget de la commune (participation forfaitaire) ou d’accepter que la mise en recouvrement soit faite par les services fiscaux (participation fiscalisée).

* Le conseil municipal opte pour la mise en recouvrement, par les services fiscaux, auprès des administrés, de cette contribution fixée par la FDEE19 (participation fiscalisée).

**Délibération n° 2021-06 / Demande de subvention pour le jardin du souvenir au cimetière de Nonards**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, les devis le jardin du souvenir :

* Le devis des Etablissements CLARE Stèle + banc pour………………………......... 833.33 € H.T
* Le devis de l’ EARL CHAPELLE pour 1 arbre ………………………………..………. 44.00 € H.T

 Le financement de ces équipements pourrait être assuré de la manière suivante :

 DETR de 25 %…………………………………………………………………………….. 219.33 €

 Conseil Départemental de 25 %............................................................................... 219.33 €

 FCTVA (base TTC x 16.404 %)…………………………………………………………. 173.06 €

 Autofinancement …………………………………………………………………………. 443.28 €

 **Montant Total T.T.C**……………………………………………………………………... **1 055.00** **€**

 **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité :**

⮱ Accepte le devis des Ets CLARE dont le montant s’élève à **1 000 € T.T.C,** et des pépinières CHAPELLE **55.00 € T.T.C**

⮱ Sollicite auprès de l’Etat l’attribution d’une subvention d’un montant de **219.33 €,**

⮱ Sollicite auprès du Conseil Départemental une subvention de **219.33 €,**

⮱ Donne délégation de pouvoirs au Maire pour signer tous documents et faire toutes démarches utiles en vue de la réalisation du jardin.

**Délibération n° 2021-07 / Demande de subvention l’entretien de la toiture de l’église de Nonards**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le devis pour l’entretien de la toiture de la sacristie et de la chapelle de l’église du Bourg :

* Le devis de Mr Joanny………………………............................................................. 4 344.00 € H.T

 Le financement de ces équipements pourrait être assuré de la manière suivante :

 DRAC de 30 %…………………………………………………………………………….. 1 303.20 €

 Conseil Départemental de 25 %............................................................................... 1 086.00 €

 FCTVA (base TTC x 16.404 %)…………………………………………………………. 783.85 €

 Autofinancement …………………………………………………………………………. 1 605.35 €

 **Montant Total T.T.C**……………………………………………………………………... **4 778.40** **€**

 **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité :**

⮱ Accepte le devis de l’entreprise Joanny dont le montant s’élève à **4 778.40 € T.T.C,**

⮱ Sollicite auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles l’attribution d’une subvention d’un montant de **1 303.20 €,**

⮱ Sollicite auprès du Conseil Départemental une subvention de **1 086.00 €,**

⮱ Donne délégation de pouvoirs au Maire pour signer tous documents et faire toutes démarches utiles en vue de l’entretien de la toiture de l’église.

 **Délibération n° 2021-08 / Contribution aux frais de fonctionnement 2019/2020 de l’école de Puy d’Arnac**

Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) Puy d’Arnac – Tudeils – Nonards.

Les élèves vont dans chaque école en fonction du niveau scolaire. Il est procédé à un partage des frais entre communes.

Le décompte des frais de fonctionnement de l’école de Puy d’Arnac s’élève à 23 864.39 € pour 15 élèves dont 1 élève sur 6 mois ayant fréquenté l’école durant l’année 2019-2020. Après déduction de l’avance de juin 2020, nous devrons verser 11 884.24 €.

De plus 50 % de cette somme, soit 11 932.19 € sera appelé fin juin à titre d’acompte sur les frais de fonctionnement de l’année 2020-2021 conformément à la convention du 9 mars 2015.

 **Toutes les délibérations sont votées à l’unanimité des membres présent.**

**QUESTIONS DIVERSES**

**Panne du chauffage aérothermie**

Des devis de réparation sont demandés pour une mise en concurrence auprès d’Assistance Energie et de l’entreprise Thibault DEFOSSEZ. La pompe à chaleur doit être changée et éventuellement la carte mère. Coût estimatif de 4000 €.

**Cantine**

Départ de Thierry MAUCOLIN, surveillant, pour un CDI à temps complet le vendredi 12 mars 2021 après le service.

Nous nous mettons à la recherche d’un(e) remplaçant(e).

**Logement communal de la Poste**

Un dossier de surendettement a été déposé. Les droits de l’allocataire ont été révisés à partir du 01/08/2020 par la CAF, et un rattrapage de 1 941.00 € a été versé directement sur le compte de la commune. A partir de février 2021 l’allocation logement sera de 178 € par mois ce qui entraine une révision du plan d’apurement qui doit être signé par les deux parties avant le 25/05/2021.

**Voirie rurale – Programme 2021**

1. LINARD Purge : 1867.50 € H.T
2. LINARD accès maison : 4 215.00 € H.T
3. FRAT : 12 757.00 € H.T

**Voirie communale non communautaire – Programme 2021**

1. VC 4 VIALON : 5 454.12 € H.T
2. VC 12 CHAZOULES : 4 894.97 € H.T

DETR 2021(35%) estimée à 3 622.18 € et FCTVA (16.404%) 2 037.20 €

La part restant à la charge de la collectivité est évaluée à **6 759.52 €.**

Clôture de la séance à 21 heures 15.

Le secrétaire de séance, Le Maire,

Pierrette GRANVAL Daniel ROCHE